

quantité d'ordres nouveaux, parmi lesquels on compte celui des Capucins. Mathieu de Bassi, — ou Basci — frère mineur du couvent de Monte-Falco, ayant vu dans un tableau saint François représenté avec un capuce pointu, en fit confectionner un semblable en 1525. La même année, il commença à se couvrir la tête de cette coiffure et à marcher pieds nus. Clément VII (1523-1534) lui permit de porter ce capuchon pointu, et naturellement de *capuccio*, capuchon, vint l'appellation de *capucini*, capucins; il reçut aussi l'autorisation de se retirer dans la solitude avec tous ceux qui voudraient le suivre. En 1528, ces nouveaux moines obtinrent du pape une bulle et s'établirent à Camérino, sous la protection particulière de la duchesse Catherine Cibo. La nouvelle congrégation fut confirmée par Paul III (1534-1550), qui leva la défense de s'établir hors de l'Italie. Sur la demande de Charles IX, Grégoire XIII (1572-1585) envoya des capucins en France, et le cardinal de Lorraine leur fit construire un monastère à Meudon. Ils étaient vêtus de brun ou de gris, avaient des sandales à leurs pieds nus, ne se rasaient point et sur la tête ne gardaient qu'une couronne de cheveux. Cet ordre prit dans la suite un immense développement, et au commencement du XVIII^e siècle il avait cinquante *provinces*, trois *custodies* (1), 1,600 monastères et 25,000 religieux. (*Dict. des ordres religieux*, 1769. — Jacquin et Duesberg. *Antiq. chrét.*)

L'emplacement sur lequel ont été construits les couvents des Grands-Capucins et des Carmes-Déchaux se nommait *Tunes* ou *Thunes*; c'était le nom d'une recluserie établie dans ce quartier. On dit qu'elle le devait à des pestiférés venus de Tunis et que l'on avait relégués dans cet endroit. D'autres prétendent que c'était un souvenir de saint Louis, mort dans les environs de Tunis. Toutes ces diverses étymologies sont assez scabreuses,

(1) *Province* se dit parmi les religieux en parlant de plusieurs monastères soumis à la direction d'un même supérieur que l'on nomme *provincial*. *Custodie* : réunion de plusieurs couvents soumis à un directeur nommé *custode*. (Le Grand Vocab. français.)